

je sais très bien que son opinion ne sera pas adoptée, car je connais l'opinion du comité. D'un autre côté, s'il est renvoyé à cette phase de la session, qu'un grand nombre des membres du comité soient absents, et qu'on prenne un vote par surprise, je suis parfaitement certain que cette chambre ne respecterait pas la recommandation d'un très petit nombre de membres du comité.

M. TAYLOR: Comme membre du comité chargé d'étudier cette question, je dois dire que certains membres du comité ont déclaré que la traduction, qui nous coûte actuellement \$9,000 pourrait être donnée à contrat pour \$3,000. Je crois que la meilleure solution de tout la difficulté serait de supprimer *in toto* la dépense de \$75,000 que coûte la publication des *Débats*, ou tout, au moins, de ne pas publier le compte-rendu des délibérations en comité général, ce qui supprimerait la moitié de la dépense et abrégerait le session. Si le rapport est renvoyé, le même rapport devra être fait de nouveau, car les membres du comité sont parfaitement convaincus que les traducteurs ne doivent pas recevoir une plus forte indemnité que les députés.

M. CURRAN: En ce qui concerne la remarque de l'honorable député de Québec (M. Langelier) que les traducteurs destitués étaient les membres les plus compétents du personnel, tout ce que je puis dire, c'est que d'après ce que j'en sais personnellement, dans certains discours, je me rappelle que très souvent ils traduisaient en français tout le contraire de ce que l'orateur avait voulu dire. Ces messieurs ont été destitués parce qu'ils ont pris part à des discussions politiques et ont écrit des brochures politiques. L'honorable député peut être d'avis qu'il n'y avait rien de blessant dans ce qu'ils ont dit et écrit, mais, si je me le rappelle bien, l'expression la plus douce qu'ils employaient à l'adresse de l'honorable secrétaire d'Etat ou de tout membre du partie de la droite était que nous étions un lot de pendaris.

Mon honorable ami, le député de Richmond et Wolfe (M. Ives) dit que les traducteurs sont tous des Montréalais, et que leur emploi est un patronage pour Montréal. Je dois dire que je n'ai rien eu à faire avec la recommandation de n'importe lequel d'entre eux pour cet emploi; j'ignorais qu'ils fussent des Montréalais avant de l'entendre dire par l'honorable député; et je crois que l'honorable député de Montréal-est (M. Lépine) n'a rien eu à faire de son côté avec leur recommandation. On m'informe qu'il y a dans le personnel des messieurs de Montréal, Trois-Rivières, Sorel et Québec. Je ne les connais pas personnellement, et ce n'est pas en considération de l'endroit d'où ils viennent que j'ai jugé à propos de m'occuper de cette question. Bien que la motion soit rédigée dans les mêmes termes que celle présentée dans une occasion antérieure par feu mon collègue, M. Coursol, si la forme ne convient pas, nous pouvons la modifier, pour que la question soit renvoyée devant le comité et que celui-ci l'étudie de nouveau. Alors, si le comité, dans sa sagesse, croit que nous ne devons pas élever ce traitement, j'aurai fait mon devoir envers ces messieurs qui ont à accomplir un travail très ardu.

M. LAURIER: Je suppose que personne ne prendra sérieusement que les traducteurs qui ont été destitués n'étaient pas les meilleurs membres du personnel que nous ayons eus. Il est vrai que certaines traductions n'étaient pas aussi bonnes qu'elles auraient pu l'être, parce que l'ouvrage était dis-

tribué, que toutes les pages d'un même discours n'étaient pas traduites par le même traducteur et que le travail n'était pas fait également bien. On remarque la même chose aujourd'hui. Mais nous avons certainement rendu un pauvre service à la traduction des débats en destituant ces trois traducteurs. Quelques-uns d'entre eux, il est vrai, se sont peut-être servis d'un langage violent à l'adresse du premier ministre et de ses collègues; mais, après tout, cela n'est pas grave. Je connais certains députés que j'ai devant les yeux qui ont employé un langage aussi violent, mais qui n'ont pas été aussi maltraités par le gouvernement. Un honorable député dit que le président du comité dont nous discutons le rapport s'est servi d'un langage tout aussi violent; s'il avait été traducteur, il aurait été destitué, mais comme il était membre du parlement, il a été élevé à la position de président du comité. Si je comprends bien, le comité après, avoir étudié cette question, déclare qu'il n'y a pas lieu d'élever le traitement, et je ne vois pas pourquoi nous devrions nous écarter du rapport du comité.

M. SOMERVILLE: Ce n'est pas la première fois que cette question est soumise au comité. Les traducteurs ont demandé tous les ans que leur traitement fût élevé et qu'ils fussent mis sur le même pied que les sténographes. Le comité, non seulement à cette session-ci, mais à toutes les sessions antérieures, a mûrement étudié et discuté la question sous tous ses aspects, et il en est arrivé, à la presque unanimité de ses membres, à la conclusion que les traducteurs sont suffisamment rémunérés. Je ne vois pas ce que pourrait faire l'adoption de la motion présentée par l'honorable député de Montréal-centre (M. Curran), car si le comité doit étudier de nouveau cette question, je ne puis comprendre comment il pourrait en arriver à une autre conclusion que celle à laquelle il en est arrivé. Il ne désire pas augmenter la dépense de la publication des débats, qui a une tendance à s'élever d'année en année. Je crois que le comité a fait preuve d'économie en toutes choses.

Quant à la recommandation concluant à ce que les appointements des copistes soient élevés, je crois que c'est une augmentation que la chambre approuvera. Mais je ne crois pas que le comité consente à augmenter le traitement des traducteurs, et je crois qu'il est inutile pour l'honorable député de Montréal-centre d'insister sur cette motion; s'il obtient de la chambre l'ordre d'augmenter le traitement des traducteurs, c'est parfait; mais il ne sert absolument de rien de renvoyer le rapport au comité, car celui-ci a déjà pris une décision à cet égard, après une investigation des plus minutieuses et des plus complètes, et il est impossible qu'il obtienne d'autres renseignements que ceux qu'il possède déjà et sur lesquels il a basé son rapport.

M. CHAPLEAU: Le prix généralement payé pour la traduction d'une page ordinaire des livres bleus est \$1.00. Je ne dis pas que ce ne soit pas un très bon prix. C'est un bon prix, mais une page des livres bleus, et un page des *Débats* sont deux choses très différentes. Une page des *Débats* est d'un tiers plus forte qu'une page des livres bleus. Si nous considérons que les *Débats* ont atteint aujourd'hui 4,639 colonnes et qu'à la fin de la session, ils auront atteint de 5,500 à 6000 colonnes, les traducteurs des *Débats* se trouveront à ne recevoir que 25 centés par page, par comparaison avec la \$1.00